



# Assemblée générale

Distr. générale  
9 février 2010  
Français  
Original : anglais

## Soixante-quatrième session

Point 156 de l'ordre du jour

### Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

## Budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011

### Rapport du Secrétaire général

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus . . . . .	5
A. Vue d'ensemble . . . . .	5
B. Hypothèses de planification et activités d'appui de la Mission . . . . .	6
C. Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées . . . . .	7
D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats . . . . .	7
II. Ressources financières . . . . .	23
A. Vue d'ensemble . . . . .	23
B. Gains d'efficacité . . . . .	24
C. Taux de vacance de postes . . . . .	24
D. Formation . . . . .	25
III. Analyse des variations . . . . .	26
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre . . . . .	29
V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/276 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, et à celles du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne . . . . .	29



Annexes

I. Définitions .....	38
II. Organigrammes .....	40
Carte .....	42

## Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011 (exercice 2010/11), dont le montant s'élève à 48 357 900 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 8 observateurs militaires, 8 membres de la Police des Nations Unies, 166 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 241 agents recrutés sur le plan national (dont 1 poste de temporaire) et 28 Volontaires des Nations Unies.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante organique et composante appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence, s'il y a lieu, aux produits correspondants prévus par la Mission.

### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2008/09)	Montant réparti (2009/10)	Dépenses prévues (2010/11)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	38 258,8	704,9	804,7	99,8	14,2
Personnel civil	105 561,4	33 929,2	35 650,7	1 721,5	5,1
Dépenses opérationnelles	24 703,1	12 174,9	11 902,5	(272,4)	(2,2)
<b>Montant brut</b>	<b>168 523,3</b>	<b>46 809,0</b>	<b>48 357,9</b>	<b>1 548,9</b>	<b>3,3</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	15 295,3	3 992,4	4 558,1	565,7	14,2
<b>Montant net</b>	<b>153 228,0</b>	<b>42 816,6</b>	<b>43 799,8</b>	<b>983,2</b>	<b>2,3</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>168 523,3</b>	<b>46 809,0</b>	<b>48 357,9</b>	<b>1 548,9</b>	<b>3,3</b>

**Ressources humaines<sup>a</sup>**

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Contingents</i>	<i>Police des Nations Unies</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>b</sup></i>	<i>Postes de temporaires<sup>c</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
<b>Direction exécutive et administration</b>									
Effectif approuvé 2009/10	–	–	–	–	18	11	3	5	<b>37</b>
Effectif proposé 2010/11	–	–	–	–	20	11	–	5	<b>36</b>
<b>Composantes</b>									
Composante organique									
Effectif approuvé 2009/10	8	–	8	–	55	58	–	13	<b>142</b>
Effectif proposé 2010/11	8	–	8	–	56	58	–	13	<b>143</b>
<b>Appui</b>									
Effectif approuvé 2009/10	–	–	–	–	100	220	1	10	<b>331</b>
Effectif proposé 2010/11	–	–	–	–	90	171	1	10	<b>272</b>
<b>Total</b>									
Effectif approuvé 2009/10	8	–	8	–	173	289	4	28	<b>510</b>
Effectif proposé 2010/11	8	–	8	–	166	240	1	28	<b>451</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	<b>(7)</b>	<b>(49)</b>	<b>(3)</b>	–	<b>(59)</b>

<sup>a</sup> Effectif autorisé/proposé le plus élevé.

<sup>b</sup> Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

<sup>c</sup> Imputables sur le crédit prévu à la rubrique personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

## I. Mandat et résultats attendus

### A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1244 (1999).

2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de créer les conditions nécessaires pour que tous les habitants du Kosovo puissent vivre en paix et dans des conditions normales et de promouvoir la stabilité et la prospérité dans les Balkans occidentaux.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera à un certain nombre de réalisations au cours de l'exercice, en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (composante organique et composante appui), sur la base du mandat de la Mission.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs constituant les ressources humaines de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2009/10, y compris les reclassements de postes, est analysée au niveau de chaque composante.

5. Après la déclaration d'indépendance du Kosovo adoptée le 17 février 2008, et comme suite aux rapports sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo adressés par le Secrétaire général au Conseil de sécurité les 12 juin et 24 novembre 2008 (S/2008/354 et S/2008/692, respectivement), et à la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 26 novembre 2008 (S/PRST/2008/44), la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) a été déployée pour opérer sous l'autorité générale de l'Organisation des Nations Unies et dans le cadre défini par la position de neutralité de l'Organisation. EULEX a assumé des responsabilités opérationnelles dans les domaines du maintien de l'ordre, de la justice et des douanes dans l'ensemble du Kosovo. En conséquence, la police et le Département de la justice de la MINUK ont mis un terme à leurs activités et la Mission a été réorganisée et ses effectifs réduits. Après sa réorganisation, la Mission s'est concentrée sur l'aspect politique de son mandat dans le but d'assurer une sécurité et une stabilité durables au Kosovo. Elle poursuit cet objectif en fournissant un appui aux communautés du Kosovo, en encourageant la réconciliation et en facilitant le dialogue et la coopération régionale.

6. Le siège de la Mission, situé à Pristina, est appuyé par des bureaux régionaux à Mitrovica et Peć. Le bureau de Skopje effectue des évaluations de l'évolution de la situation politique et assure la liaison avec les autorités locales et régionales afin de faciliter le transit et la livraison des biens et services destinés à la Mission. Le bureau de Belgrade joue un important rôle politique et diplomatique et assure la liaison avec les hauts dirigeants politiques serbes.

7. La Mission est dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général, qui exerce les pouvoirs exécutifs civils qui lui ont été confiés en vertu de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et veille à ce que la présence civile internationale, notamment l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), suive une approche coordonnée. Il assure également la coordination avec le chef d'EULEX, qui assume l'entière responsabilité opérationnelle du domaine de l'état de droit. EULEX a été déployée en vertu de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et opère sous l'autorité générale de l'Organisation des Nations Unies.

8. Les hypothèses budgétaires sur lesquelles le présent rapport est fondé tiennent pleinement compte de la structure administrative et opérationnelle de la MINUK.

## **B. Hypothèses de planification et activités d'appui de la Mission**

9. Conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, le maintien de la sécurité et de la stabilité au Kosovo et dans la région demeure l'objectif stratégique de la Mission. À cette fin, la Mission continuera à suivre et faciliter le règlement des questions liées à la réconciliation des communautés au Kosovo et à en rendre compte; à faciliter la participation du Kosovo aux initiatives régionales et internationales, en particulier celles qui visent à améliorer la situation économique au Kosovo; à promouvoir le dialogue entre Belgrade et Pristina au sujet de questions d'intérêt pratique, notamment le patrimoine culturel, les personnes disparues, le retour des personnes déplacées et l'énergie; à aider EULEX à jouer son rôle dans le domaine de l'état de droit; et à consacrer l'essentiel de ses efforts aux problèmes pratiques et politiques particuliers qui se posent dans le nord du Kosovo.

10. À la suite des changements intervenus depuis la déclaration d'indépendance en février 2008 par les autorités du Kosovo, la Mission a modifié ses fonctions, formulé de nouvelles stratégies et renforcé son rôle politique, tandis que l'Union européenne joue un rôle opérationnel sur le terrain de plus en plus important dans le domaine de l'état de droit. La MINUK maintiendra une présence et poursuivra son action dans les régions où elle est la seule à pouvoir intervenir, en particulier dans le nord du Kosovo et à Peć, où elle facilitera et encouragera la coopération et s'emploiera à promouvoir la stabilité. L'OSCE maintiendra une présence dans les communautés situées dans le reste du Kosovo.

11. Compte tenu de l'évolution de la situation, et pour permettre à la MINUK de concentrer davantage son attention sur les difficultés particulières qu'elle éprouve à s'acquitter de ses tâches à Pristina, le bureau de Pristina, qui s'occupe des affaires politiques, servira également de bureau de liaison. Il sera l'interlocuteur de la MINUK avec les autorités du Kosovo pour les questions politiques, ce qui facilitera la collaboration entre la Mission et les autorités du Kosovo et encouragera le dialogue. Cela aidera également le Représentant spécial à faire progresser l'intégration et la coordination des efforts déployés par l'ONU au Kosovo, contribuera à l'objectif général de la Mission et renforcera ses fonctions de liaison avec les autorités locales et avec les partenaires des Nations Unies au Kosovo.

12. La structure organisationnelle de la MINUK restera la même que pour l'exercice 2009/10, mais les effectifs seront réduits. Dans ce contexte, la Mission propose d'externaliser les fonctions de 30 gardes locaux. En outre, suite à un examen de la stratégie d'appui, il est proposé de supprimer 10 postes de

fonctionnaire international (1 P-4, 4 P-3, 2 P-2 et 3 postes d'agent du Service mobile) et 18 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national. Les effectifs des bureaux du Chef de l'appui à la Mission des services administratifs, de la Section des services d'appui technique et de la Section de la sécurité seront donc modifiés.

13. Dans le domaine opérationnel, les responsables de la MINUK s'efforceront également de réduire le coût des locaux (location, services collectifs, sécurité et entretien) en cédant les locaux de la Mission aux partenaires d'exécution comme EULEX.

14. Malgré ce qui précède, la Mission compte remplacer 18 % de ses véhicules (36 véhicules légers et lourds) qui ont plus de 10 ans d'ancienneté et répondent aux critères de remplacement.

### **C. Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées**

15. La relation entre la MINUK et EULEX nécessite de poursuivre la collaboration et la coordination au niveau stratégique, y compris périodiquement avec le siège de l'Union européenne à Bruxelles. La Mission continuera de collaborer sur le terrain avec EULEX au niveau technique, dans le domaine de l'état de droit. Elle maintiendra également une coopération étroite avec la mission de l'OSCE au Kosovo, qui restera le pôle création d'institutions de la MINUK, ainsi qu'une liaison et une coopération étroites avec la Force de paix au Kosovo (KFOR) dans le domaine de la sécurité et de la stabilité de la région. En outre, la MINUK coordonnera ses efforts et coopérera avec l'Équipe des Nations Unies au Kosovo dans le cadre de plusieurs réunions régulières dans les domaines de la paix et de la sécurité, y compris en ce qui concerne les mécanismes de coordination et la préparation des missions intégrées, qui permettra d'assurer la cohésion et la complémentarité des opérations, en vue de maximiser l'effet conjugué des activités de consolidation de la paix.

### **D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats**

16. Pour faciliter la présentation des changements proposés à la rubrique des ressources humaines, six catégories d'action possible ont été répertoriées en ce qui concerne les effectifs. On trouvera une définition des termes relatifs à chaque catégorie à l'annexe I.A du présent rapport.

#### **Direction exécutive et administration**

17. La direction générale et l'administration d'ensemble de la Mission sont assurées par le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général.

Tableau 1  
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>							<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>				
<b>Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général</b>											
Effectif approuvé 2009/10	1	1	7	6	3	–	–	<b>18</b>	11	5	<b>34</b>
Effectif proposé 2010/11	1	1	8	7	3	–	–	<b>20</b>	11	5	<b>36</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>1</b>	<b>1</b>	–	–	–	<b>2</b>	–	–	<b>2</b>
Postes de temporaire approuvés 2009/10 <sup>b</sup>	–	–	2	1	–	–	–	<b>3</b>	–	–	<b>3</b>
Postes de temporaire proposés 2010/11 <sup>b</sup>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>(2)</b>	<b>(1)</b>	–	–	–	<b>(3)</b>	–	–	<b>(3)</b>
<b>Total Partiel</b>											
Effectif approuvé 2009/10	1	1	9	7	3	–	–	<b>21</b>	11	5	<b>37</b>
Effectif proposé 2010/11	1	1	8	7	3	–	–	<b>20</b>	11	5	<b>36</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>(1)</b>	–	–	–	–	<b>(1)</b>	–	–	<b>(1)</b>

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

<sup>b</sup> Postes financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 1 poste (conversion en postes de 3 postes de temporaire P-5, P-4 et P-3 respectivement, et réaffectation de 1 poste P-5)*

#### **Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général**

*Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette [conversion en postes de 3 postes de temporaire (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3)]*

18. Comme suite à la recommandation de la Cinquième Commission, l'Assemblée générale a décidé de créer, pour l'exercice 2009/10, trois postes de temporaire autre que pour les réunions (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3) au sein du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, à savoir : un poste de coordonnateur hors classe (P-5), un poste de juriste (P-4) et un poste d'officier de liaison (police) (P-3). Suite à un examen des effectifs du Bureau s'agissant de la nécessité d'attirer du personnel international qualifié et expérimenté, il est proposé de convertir ces trois postes de temporaire en postes auxquels s'attachent les fonctions décrites aux paragraphes 19 à 21.

19. Le coordonnateur hors classe (P-5) assure des fonctions de liaison et de consultation avec EULEX sur le plan de la prise de décisions dans le domaine de l'état de droit au sens le plus large, en apportant un appui aux institutions du Kosovo dans les domaines de la police, de la justice et des douanes et en assurant la



liaison entre la MINUK et les institutions du Kosovo (Ministère des affaires intérieures, Ministère de la justice, institutions judiciaires, médiateur, etc.). Le titulaire du poste fournit des orientations stratégiques au personnel chargé d'assurer la liaison au niveau technique avec les composantes d'EULEX concernées et d'établir des rapports. En outre, en coordination étroite avec les autres composantes de la MINUK, il s'emploie en priorité à apporter des solutions pratiques aux problèmes des communautés du Kosovo et contribue aux efforts faits par la Mission pour faciliter le dialogue technique entre Pristina et Belgrade dans des domaines tels que la liberté de circulation, l'accès à la justice, l'accès aux services d'enregistrement des faits d'état civil, l'exécution des décisions judiciaires dans l'intérêt des communautés et les questions transfrontières.

20. Le juriste (P-4), qui relève du coordonnateur hors classe, est chargé de recueillir des informations et d'établir des rapports sur les activités des institutions judiciaires du Kosovo. Le titulaire du poste assure la liaison technique avec EULEX en vue de promouvoir les questions de justice et est l'interlocuteur de la MINUK avec les institutions judiciaires du Kosovo. Il entretient également des contacts avec les intervenants locaux et internationaux au Kosovo pour la fourniture d'un appui juridique dans le secteur de la justice; présente des rapports hebdomadaires sur les questions de justice particulièrement préoccupantes; facilite le traitement des demandes d'entraide judiciaire internationale en provenance et à destination des États Membres; et effectue des recherches et rédige des avis juridiques sur des questions diverses concernant le secteur de la justice au Kosovo, sur la base du droit international applicable.

21. L'officier de liaison (police) (P-3), qui relève du coordonnateur hors classe, assure la coordination avec EULEX pour les questions de maintien de l'ordre dans l'ensemble du Kosovo; fournit des conseils opérationnels au Représentant spécial, au Chef de cabinet, au coordonnateur hors classe, au conseiller principal pour les questions de police et au chef du bureau régional à Mitrovica. Le titulaire du poste est également chargé d'analyser les incidences des nouveaux problèmes de maintien de l'ordre qui se posent et de recommander des stratégies et des approches opérationnelles pouvant permettre de les surmonter. En outre, il établit et entretient des relations de travail entre les responsables locaux, EULEX et la police du Kosovo en ce qui concerne l'exécution du mandat de la Mission et les questions opérationnelles.

#### **Bureau du Chef de cabinet**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (réaffectation de 1 poste P-5 au Bureau de l'appui aux communautés et de la facilitation des relations)*

22. Suite à un examen des effectifs et des fonctions du Bureau du Chef de cabinet, il est proposé de réaffecter le poste d'analyste de l'information hors classe (P-5) au Bureau de l'appui aux communautés et de la facilitation des relations.

#### **Composante 1 : composante organique**

23. Comme précisé dans les encadrés ci-après, la Mission se consacrera essentiellement, durant l'exercice 2009/10, à l'intégration pacifique de toutes les communautés du Kosovo, dans le souci de promouvoir la stabilité et la prospérité régionales. La MINUK s'attachera en priorité à observer les faits qui, sur les plans

politique, sécuritaire et communautaire, influent sur les relations interethniques et la stabilité au Kosovo et à en faire rapport. Elle facilitera les arrangements concernant la participation du Kosovo à des accords internationaux; facilitera le dialogue entre Pristina et Belgrade au sujet de questions d'intérêt pratique; et facilitera le retour des réfugiés et des personnes déplacées.

---

*Réalisations escomptées*
*Indicateurs de succès*


---

**1.1 Réconciliation et intégration de toutes les communautés du Kosovo**

1.1.1 Diminution du nombre d'incidents interethniques graves au Kosovo (2008/09 : 136; 2009/10 : 126; 2010/11 : 111)

1.1.2 Maintien du nombre de municipalités qui enregistrent des retours durables (2008/09 : 30; 2009/10 : 33; 2010/11 : 33)

1.1.3 Augmentation du nombre de cas de personnes disparues au Kosovo ayant trouvé une solution (2008/09 : 167; 2009/10 : 287; 2010/11 : 360)

1.1.4 Élargissement de l'accès des communautés du Kosovo aux services publics, notamment par la distribution de cartes d'identité (2008/09 : 400; 2009/10 : 7 000; 2010/11 : 9 000)

---

*Produits*

- Rapports trimestriels sur l'accès des communautés du Kosovo aux services publics, établis en coordination avec les organismes des Nations Unies au Kosovo, l'OSCE et EULEX et adressés à la communauté internationale, y compris les États Membres et la Commission européenne
- Rapports trimestriels du Secrétaire général informant le Conseil de sécurité des faits nouveaux concernant la vie politique, la sécurité et les communautés et touchant les relations interethniques et la stabilité au Kosovo et dans la sous-région
- Rapports hebdomadaires adressés à la communauté internationale, y compris les États Membres, l'OSCE et la Commission européenne, sur le droit des communautés du Kosovo à l'expression sociale, culturelle et religieuse, y compris la participation à des cérémonies et l'accès aux sites pertinents, ainsi que sur l'évolution de la situation politique
- Rapports hebdomadaires adressés à la communauté internationale, y compris les États Membres, l'OSCE et la Commission européenne, sur les mesures de suivi adoptées par les autorités du Kosovo pour accroître la représentation des communautés minoritaires dans les structures administratives locales et leur participation aux activités de ces structures
- Rapports trimestriels adressés à la communauté internationale, y compris les États Membres, l'OSCE et la Commission européenne, portant sur toutes les municipalités et concernant leur appui au processus des retours, y compris la question de la répartition équitable de l'aide financière à toutes les communautés
- Contacts réguliers, facilitation des relations et médiation avec les parties prenantes, y compris l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Conseil de l'Europe, l'Église orthodoxe serbe et les autorités du Kosovo, sur la protection de 44 sites faisant partie du patrimoine culturel et religieux et la reconstruction de 35 édifices religieux endommagés

- Facilitation quotidienne d'activités visant à favoriser la communication et la réconciliation entre les communautés vivant dans les trois municipalités du nord, en vue de renforcer la stabilité politique et la sécurité
- Facilitation de la communication entre les autorités de Pristina et celles des trois municipalités du nord en ce qui concerne la fourniture d'un appui budgétaire, la prestation des services publics et l'accès des minorités ethniques à ces services
- Facilitation des activités menées par EULEX avec les trois municipalités du nord pour examiner les questions pratiques concernant la police, la douane, la justice, les frontières, le patrimoine serbe, les transports et l'infrastructure
- Contacts quotidiens et échanges d'informations avec la KFOR sur les questions relatives à la sécurité et contribution à l'élaboration de rapports sur les conditions de sécurité, notamment à Mitrovica
- Facilitation du dialogue entre Belgrade et Pristina, dans le cadre, d'une part, d'une participation aux travaux de la Commission du Kosovo sur les personnes disparues et aux activités du Comité international de la Croix-Rouge au Kosovo (2 réunions) et de la Commission du Gouvernement serbe sur les personnes disparues (2 réunions), et d'autre part, de contacts permanents avec ces organes
- Recherches juridiques concernant 120 cas de violation présumée des droits de l'homme signalés au Groupe consultatif sur les droits de l'homme et instruction de ces dossiers
- Campagne de sensibilisation et d'information du public au sujet des questions relatives à la liberté de circulation, au droit au retour, à la protection des communautés minoritaires et aux droits de l'homme, notamment par le biais des activités suivantes : conférences de presse spéciales et communiqués de presse; messages d'intérêt public diffusés sur le Web (2) et à la radio (2); 2 campagnes de publicité (annonces dans la presse écrite et à la télévision, diffusion à la radio (Ophelia FM) 24 heures sur 24 et sept jours sur sept, et diffusion de 362 manchettes matinales et 250 manchettes de l'après-midi par courriel, sur le site Web et sur Facebook)

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.2 Renforcement de la coopération et du dialogue avec Belgrade, Pristina, les voisins régionaux et les organisations internationales

1.2.1 Signature de protocoles et/ou échanges de lettres entre la MINUK et les autorités serbes sur les personnes disparues, l'énergie, l'économie, les transports, les postes et télécommunications, et le patrimoine culturel et religieux (2008/09 : 0; 2009/10 : 6; 2010/11 : 4)

1.2.2 Réunions de haut niveau consacrées à l'examen de questions politiques d'intérêt commun pour Belgrade et Pristina (2008/09 : 50 ; 2009/10 : 6; 2010/11 : 2)

1.2.3 Augmentation du nombre d'enquêtes menées par la Police du Kosovo au sujet d'infractions signalées par INTERPOL (2008/09 : 7 194; 2009/10 : 9 805; 2010/11 : 11 005)

1.2.4 Accroissement de la participation des autorités du Kosovo à des initiatives et des accords internationaux et régionaux dans le domaine économique, moyennant des contacts réguliers avec les initiatives internationales et l'organisation de réunions internationales (2009/10 : 35 réunions; 2010/11 : 45 réunions)

*Produits*

- Facilitation de 4 réunions au maximum avec les représentants de Belgrade et EULEX sur l'application des dispositions concernant la police, les tribunaux, les transports, l'infrastructure et les frontières
- Facilitation de 2 réunions au moins avec Belgrade et Pristina sur les personnes disparues
- Cinq réunions avec Belgrade sur la mise en place d'un mécanisme de protection du patrimoine culturel et religieux du Kosovo
- Tenue de 5 séances d'information spéciales par les hauts responsables de la Mission à l'intention des États Membres, des organisations régionales et des organismes des Nations Unies sur la coopération entre Belgrade et Pristina
- Facilitation de la participation des autorités du Kosovo à 45 conférences et initiatives bilatérales et multilatérales organisées par un certain nombre d'organisations régionales et dans le cadre de mécanismes de coopération internationale
- Multiples consultations hebdomadaires avec des organisations internationales, notamment la Commission européenne, EULEX, la KFOR et l'OSCE, et avec les institutions locales concernées et d'autres parties prenantes, sur les questions économiques et la publication de rapports trimestriels
- Traitement et préparation de la documentation et des instruments juridiques pertinents concernant 1 440 demandes d'entraide judiciaire internationale, conformément à la législation internationale et locale et aux accords bilatéraux conclus avec les États Membres, au sujet des pays qui ne reconnaissent pas l'indépendance du Kosovo, et prestation de conseils dans ce domaine
- Traitement de 900 demandes de renseignements et autres demandes émanant des résidents du Kosovo, des pays qui ne reconnaissent pas l'indépendance du Kosovo et des bureaux de liaison, relatives à l'authentification et à l'homologation par la MINUK de documents d'état civil, de titres de pension, de documents académiques, etc. qui doivent être utilisés en Serbie et dans d'autres pays qui ne reconnaissent pas l'indépendance du Kosovo et par des organisations internationales
- Surveillance de l'application des mémorandums d'accord et des accords signés par la MINUK avec les États, les donateurs, les initiatives internationales et les institutions financières internationales
- Négociation et règlement des réclamations et les affaires en suspens, découlant des activités relatives à l'Agence fiduciaire du Kosovo

*Facteurs externes*

Le calme continue de régner dans la région. EULEX, l'OSCE et la KFOR continuent à fournir un appui.

Tableau 2

**Ressources humaines : composante organique**

<i>Catégorie</i>	<b>Total</b>
<i>I. Observateurs militaires</i>	
Effectif approuvé 2009/10	<b>8</b>
Effectif proposé 2010/11	<b>8</b>
<b>Variation nette</b>	<b>–</b>

Catégorie											Total
<b>II. Police des Nations Unies</b>											
Effectif approuvé 2009/10											8
Effectif proposé 2010/11											8
<b>Variation nette</b>											-
<i>Personnel recruté sur le plan international</i>											
<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>											
	<i>SGA/ SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>	
<b>III. Personnel civil</b>											
<b>Bureau des affaires politiques</b>											
Effectif approuvé 2009/10	-	1	1	1	-	-	-	3	7	1	11
Effectif proposé 2010/11	-	1	1	1	-	-	-	3	7	1	11
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Bureau des affaires juridiques</b>											
Effectif approuvé 2009/10	-	1	4	5	2	-	-	12	2	-	14
Effectif proposé 2010/11	-	1	4	6	1	-	-	12	2	-	14
<b>Variation nette</b>	-	-	-	1	(1)	-	-	-	-	-	-
<b>Bureau de l'appui aux communautés et de la facilitation des relations</b>											
Effectif approuvé 2009/10	-	1	5	3	-	-	-	9	7	4	20
Effectif proposé 2010/11	-	1	6	3	-	-	-	10	7	4	21
<b>Variation nette</b>	-	-	1	-	-	-	-	1	-	-	1
<b>Bureau de la liaison pour les questions de police et les questions judiciaires</b>											
Effectif approuvé 2009/10	-	-	2	4	1	-	-	7	5	2	14
Effectif proposé 2010/11	-	-	2	4	1	-	-	7	5	2	14
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Bureau de Mitrovica</b>											
Effectif approuvé 2009/10	-	1	6	5	1	-	-	13	19	5	37
Effectif proposé 2010/11	-	1	6	5	1	-	-	13	19	5	37
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Bureau des Nations Unies à Belgrade</b>											
Effectif approuvé 2009/10	-	1	2	1	2	-	-	6	6	-	12
Effectif proposé 2010/11	-	1	2	1	2	-	-	6	4	-	10
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	(2)	-	(2)
<b>Bureau des Nations Unies à Skopje</b>											
Effectif approuvé 2009/10	-	-	-	1	1	-	-	2	2	-	4

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>							<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>				
Effectif proposé 2010/11	–	–	–	1	1	–	–	<b>2</b>	2	–	<b>4</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Bureau du porte-parole et de l'information</b>											
Effectif approuvé 2009/10	–	–	1	1	–	–	–	<b>2</b>	7	1	<b>10</b>
Effectif proposé 2010/11	–	–	1	1	–	–	–	<b>2</b>	9	1	<b>12</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	<b>2</b>	–	<b>2</b>
<b>Bureau de liaison militaire</b>											
Effectif approuvé 2009/10	–	1	–	–	–	–	–	<b>1</b>	3	–	<b>4</b>
Effectif proposé 2010/11	–	1	–	–	–	–	–	<b>1</b>	3	–	<b>4</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel, personnel civil</b>											
Effectif approuvé 2009/10	–	6	21	21	7	–	–	<b>55</b>	58	13	<b>126</b>
Effectif proposé 2010/11	–	6	22	22	6	–	–	<b>56</b>	58	13	<b>127</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>(1)</b>	–	–	<b>1</b>	–	–	<b>1</b>
<b>Total général (I, II et III)</b>											
Effectif approuvé 2009/10											<b>142</b>
Effectif proposé 2010/11											<b>143</b>
<b>Variation nette</b>											<b>1</b>

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 1 poste (réaffectation de 1 poste P-5 et reclassement de 1 poste P-2 à P-3 et de 1 poste d'agent du Service mobile à la classe P-2)*

*Personnel recruté sur le plan national : aucune variation nette (suppression de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national, réaffectation de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et redéploiement de 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

#### **Bureau des affaires politiques**

*Personnel recruté sur le plan national : aucune variation nette (suppression de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national et réaffectation de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national du Bureau du Chef de l'appui à la mission)*

24. Afin de faciliter le travail de suivi et d'analyse de la situation politique dans les communautés, il est proposé de réaffecter un poste d'administrateur recruté sur le plan national du Bureau du Chef de l'appui à la mission au Bureau des affaires

politiques. Le Bureau des affaires politiques est actuellement doté de trois spécialistes des questions politiques qui facilitent les contacts directs avec les communautés représentées dans la région. Il est proposé de créer un poste supplémentaire de spécialiste des questions politiques, qui sera capable de communiquer en turc ou dans une des langues utilisées par les communautés rom, askali et égyptienne, afin de permettre au Bureau d'avoir des contacts directs avec des membres de ces communautés. Le titulaire du poste sera l'interlocuteur du Bureau avec les communautés respectives. Il sera bien familiarisé avec la culture des communautés et recueillera des informations, suivra la situation et en rendra compte. La Mission dépend des sources d'information secondaires pour ses activités de suivi et d'analyse de ces communautés et l'établissement de rapports à ce sujet.

25. Par ailleurs, il est proposé de supprimer un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

### **Bureau des affaires juridiques**

*Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette (reclassement de 1 poste d'agent des services généraux à P-2)*

26. Le Bureau des affaires juridiques avait initialement proposé la création d'un poste d'agent des services généraux pour l'exercice 2009/10 afin de fournir un appui à la conduite des recherches et analyses juridiques et à la préparation de la documentation nécessaire pour la composante état de droit et les contentieux restant à régler par le Département de la justice dans le domaine de la privatisation. Le titulaire du poste doit posséder une excellente connaissance théorique et pratique du droit international, et en particulier des aptitudes à la plaidoirie. En outre, compte tenu de la décision de la KFOR de réduire ses camps et de les céder à la MINUK, la complexité des tâches relatives aux biens nécessite une coordination accrue entre les juristes de ce bureau, les avocats de la KFOR et leurs homologues locaux, qui participent tous aux négociations sur des accords tripartites de transfert et de renouvellement de contrat de bail ou des contrats couplés de transfert. Vu la difficulté à trouver et recruter un candidat approprié dans la catégorie des agents du Service mobile, compte tenu des compétences spécialisées requises, il est proposé de reclasser le poste de la catégorie des agents du Service mobile à P-2. Le titulaire du poste renforcera les capacités de négociation et de rédaction juridique pour les structures juridiques complexes relatives aux biens publics et aux biens de propriété collective.

### **Bureau de l'appui aux communautés et de la facilitation des relations**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste (réaffectation de 1 poste P-5 du Bureau du Chef de cabinet)*

27. Compte tenu de l'accroissement des besoins de représentation extérieure pour les questions relatives aux droits de l'homme nécessitant l'intervention d'un agent de grade élevé et possédant les compétences techniques voulues, il est proposé d'accroître les effectifs du Bureau de l'appui aux communautés et de la facilitation des relations en créant un poste de spécialiste des droits de l'homme (hors classe). Pour ce faire, il est proposé de réaffecter le poste d'analyste de l'information hors classe du Bureau du Chef de cabinet à la classe P-5. Le titulaire du poste de spécialiste des droits de l'homme (hors classe) centralisera toutes les questions liées aux droits de l'homme et fournira des capacités supplémentaires cruciales pour le

suivi de ces questions, l'établissement de rapports à ce sujet et la définition des options et des interventions appropriées dans le domaine des droits de l'homme, notamment les droits des communautés et le droit à un retour définitif dans la sécurité.

### **Bureau de Mitrovica**

*Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette (reclassement de 1 poste P-2 à P-3)*

28. La municipalité de Zubin Potok est une source de troubles, notamment au point de passage 31, l'un des deux postes frontière du nord. La visibilité et la représentation de la MINUK dans cette municipalité nécessitent une communication en plus haut lieu avec les responsables locaux et les autres interlocuteurs. C'est pourquoi il est proposé de reclasser le poste de représentant municipal adjoint à Zubin Potok de P-2 à P-3. Le titulaire du poste coordonnera les tâches importantes telles que la fourniture de conseils aux autorités municipales et leur supervision et la coordination des questions de sécurité avec la KFOR, le Service de police du Kosovo et EULEX. Il agira également au nom du représentant municipal en son absence. Compte tenu du caractère sensible et de la difficulté des fonctions attachées à ce poste, sa classe doit correspondre à celle des représentants municipaux adjoints des municipalités de Leposavić, de l'Administration de la MINUK à Mitrovica et de Zvečan, qui sont tous classés P-3.

### **Bureau des Nations Unies à Belgrade**

*Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 2 postes (redéploiement de 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national au Bureau du porte-parole et de l'information)*

29. Il est proposé de redéployer deux postes d'assistant d'information (agent des services généraux recruté sur le plan national) au Bureau du porte-parole et de l'information pour assurer les activités essentielles de suivi des médias serbes, et notamment l'accès voulu pour suivre les événements qui se produisent dans les zones du Kosovo abritant des minorités serbes.

### **Bureau du porte-parole et de l'information**

*Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 2 postes (redéploiement de 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national du Bureau des Nations Unies à Belgrade)*

30. Le redéploiement de deux postes d'assistant d'information du Bureau des Nations Unies à Belgrade répond à la nécessité de disposer d'observateurs des médias pour assurer une couverture quotidienne de la presse écrite et audiovisuelle serbe. Les titulaires des deux postes couvriront les événements à Belgrade et dans toutes les zones du Kosovo abritant des minorités serbes. Ils aideront également le Bureau des affaires politiques, le Bureau de Mitrovica et le Bureau du porte-parole et de l'information à suivre les informations diffusées par les médias serbes et les événements liés aux minorités serbes au Kosovo.



## Composante 2 : appui

31. Au cours de l'exercice 2010/11, un appui efficace et rationnel sera prêté dans les domaines de la logistique, de l'administration et de la sécurité afin que la Mission puisse s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées, par la réalisation de produits correspondants et l'amélioration des services, ainsi que par l'obtention de gains d'efficacité. Suite à l'achèvement des activités de retrait et à un examen de la stratégie d'appui de la Mission, on a recensé 10 postes de fonctionnaire international et 18 postes d'agent recruté sur le plan national pouvant être supprimés. Il est proposé d'externaliser les fonctions attachées à 30 postes de garde (agent des services généraux recruté sur le plan national), ce qui se traduira par une réduction supplémentaire de 30 postes dans les effectifs de la composante appui.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
2.1 Fourniture à la Mission d'un appui efficace et rationnel dans les domaines de la logistique, de l'administration et de la sécurité	<p>2.1.1 Réduction du programme d'entretien du parc de véhicules (révision tous les 15 000 km au lieu de tous les 5 000 km)</p> <p>2.1.2 Gains d'efficacité en regroupant les fonctions dans les mêmes locaux et en externalisant les services de sécurité</p> <p>2.1.3 Réduction de la consommation d'eau, de gaz et d'électricité grâce à des projets de rénovation qui économisent l'énergie</p>

### *Produits*

#### **Amélioration des services**

- Regroupement de la plupart des fonctions à deux principaux endroits à Pristina, ce qui réduit les besoins de gestion des installations, les déplacements entre les installations et les délais de réponse
- Regroupement du Groupe de gestion du matériel de génie et du Groupe de la réception et de l'inspection, ce qui réduit le temps consacré aux livraisons de matériel et en améliore l'efficacité
- Vidange tous les 15 000 km au lieu de tous les 5 000 km, ce qui permet de réduire le programme d'entretien en raison de la modification du type d'usage des véhicules

#### **Personnel militaire, de police et civil**

- Affectation, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 8 observateurs militaires et de 8 membres de la Police des Nations Unies
- Administration d'un nombre moyen de 435 membres du personnel civil, dont 166 recrutés sur le plan international et 241 recrutés sur le plan national, et de 28 Volontaires des Nations Unies
- Poursuite d'un programme de déontologie et de discipline à l'intention de l'ensemble du personnel militaire et civil et des membres des unités de police portant sur la formation, la prévention, le suivi et l'application de mesures disciplinaires

#### **Installations et infrastructures**

- Entretien et remise en état de 9 locaux utilisés par des membres du personnel civil et de 8 stations de télécommunications abritant un répéteur

- Exploitation et entretien de 19 groupes électrogènes appartenant à l'ONU
- Fourniture d'une assistance d'urgence, 24 heures sur 24, sept jours sur sept, pour la gestion des installations

#### **Transports terrestres**

- Exploitation et entretien de 193 véhicules appartenant à l'ONU, dans un atelier à Pristina
- Fonctionnement efficace et rationnel d'un Groupe de la répartition des véhicules pour le transport de passagers et de matériel
- Service de navette limité, 5 jours par semaine, à l'intention d'un effectif moyen de 30 membres du personnel des Nations Unies entre leurs lieux d'hébergement et la zone de la Mission

#### **Transmissions**

- Exploitation et entretien d'un réseau à satellites composé de 1 station centrale terrienne, de 8 microterminaux VSAT, de 9 standards téléphoniques capables d'assurer des communications de bout en bout, et de 28 liaisons hertziennes assurant la transmission de la voix, de données et d'images à haut débit sur un réseau étendu
- Exploitation et entretien de 2 réseaux de communications radio (1 réseau VHF composé de 27 répéteurs et 1 réseau UHF composé de 3 répéteurs)
- Exploitation et entretien de 4 systèmes de visioconférence destinés à assurer des communications efficaces avec les services du Siège et d'autres missions

#### **Informatique**

- Exploitation et entretien des centres de données et des réseaux locaux à Pristina et à Belgrade, et d'un centre de planification de la continuité des opérations et de la reprise après sinistre composé de 80 serveurs, de 85 commutateurs, de 30 routeurs, de 7 pare-feu et de 3 réseaux de sauvetage et stockage assurant une infrastructure de données fiables et de qualité (connectivité du protocole Internet, services d'authentification, partage des fichiers et des imprimantes, courriel, programme antivirus, téléinstallation de logiciels et élargissement de l'accès à Internet)
- Exploitation et entretien de 435 ordinateurs de bureau, de 188 ordinateurs portatifs, de 167 imprimantes et de 52 expéditeurs numériques dans tous les sites de la Mission au Kosovo, à Belgrade et à Skopje
- Exploitation et entretien de 103 bases de données et systèmes partagés comprenant des systèmes mis au point en interne, des systèmes en ligne (sur le Web) et hébergés, des logiciels professionnels, le système de messagerie électronique Lotus Notes et des systèmes partagés propres à l'ONU qui sont hébergés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)

#### **Services médicaux**

- Fonctionnement et entretien d'une unité médicale de niveau I à Pristina et d'un centre de soins de base à Mitrovica
- Maintien d'un dispositif d'évacuation par voies terrestre et aérienne dans toute la zone de la Mission, pour l'ensemble du personnel des Nations Unies, permettant notamment l'évacuation vers des hôpitaux de niveaux II et III
- Fonctionnement et entretien d'un service de consultation et de dépistage volontaire et confidentiel du VIH et d'un programme de sensibilisation au VIH/sida, y compris par l'échange d'informations entre collègues et la distribution de préservatifs et de trousseaux de traitement post-exposition, à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission

- Fonctionnement et entretien d'un centre d'admission et de traitement des cas fébriles au quartier général de la Mission, et préparation à l'éventualité d'une pandémie de grippe par la vaccination contre la grippe et la distribution de comprimés Tamiflu et de matériel de protection individuelle à l'ensemble du personnel de la Mission

### Sécurité

- Fourniture de services de sécurité 24 heures sur 24, sept jours sur sept, à tout le personnel de l'ONU se trouvant dans la zone de la Mission
- Évaluation de la sécurité des bureaux et des sites situés dans la zone de la Mission, et notamment contrôle de la sécurité des logements pour tous les nouveaux arrivants et les membres du personnel qui ont déménagé
- Fourniture de services de protection rapprochée 24 heures sur 24 au personnel de direction de la Mission et aux personnalités en visite
- Séances d'information à l'intention des nouveaux arrivants; séances de remise à niveau destinées à sensibiliser le personnel de toutes les sections aux questions de sécurité et aux plans d'urgence, et remise à niveau périodique de tous les gardes
- Exploitation et entretien du programme de sécurité sur le lieu de travail, moyennant la fourniture de conseils aux réunions mensuelles des comités chargés de la sécurité, le contrôle régulier de la sécurité sur le lieu de travail, l'organisation de 2 exercices d'évacuation en cas d'incendie pour l'ensemble du personnel de la Mission et des exercices d'incendie réguliers pour tous les gardes de la Mission

### Facteurs externes

Le calme continue de régner dans la région. Les frontières adjacentes demeurent ouvertes pour l'acheminement de biens et de services.

Tableau 3

### Ressources humaines pour la composante 2 : appui

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total <sup>a</sup>
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
<b>Équipe Déontologie et discipline</b>											
Effectif approuvé 2009/10	–	–	1	–	–	–	–	1	–	–	1
Effectif proposé 2010/11	–	–	1	–	–	–	–	1	–	–	1
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire approuvés 2009/10	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Postes de temporaire proposés 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>											
Effectif approuvé 2009/10	–	–	1	–	–	–	–	1	1	–	2
Effectif proposé 2010/11	–	–	1	–	–	–	–	1	1	–	2
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total <sup>a</sup>
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
<b>Division de l'appui</b>											
<b>Bureau du Chef de la Division</b>											
Effectif approuvé 2009/10	–	1	2	3	2	–	–	8	9	4	21
Effectif proposé 2010/11	–	1	2	2	2	–	–	7	8	4	19
<b>Variation nette</b>	–	–	–	(1)	–	–	–	(1)	(1)	–	(2)
<b>Services administratifs</b>											
Effectif approuvé 2009/10	–	–	5	8	17	–	–	30	48	–	78
Effectif proposé 2010/11	–	–	5	5	17	–	–	27	41	–	68
<b>Variation nette</b>	–	–	–	(3)	–	–	–	(3)	(7)	–	(10)
<b>Services d'appui technique</b>											
Effectif approuvé 2009/10	–	–	4	2	25	–	–	31	89	6	126
Effectif proposé 2010/11	–	–	3	1	23	–	–	27	78	6	111
<b>Variation nette</b>	–	–	(1)	(1)	(2)	–	–	(4)	(11)	–	(15)
<b>Total partiel, Division de l'appui</b>											
Effectif approuvé 2009/10	–	1	11	13	44	–	–	69	146	10	225
Effectif proposé 2010/11	–	1	10	8	42	–	–	61	127	10	198
<b>Variation nette</b>	–	–	(1)	(5)	(2)	–	–	(8)	(19)	–	(27)
<b>Section de la sécurité</b>											
Effectif approuvé 2009/10	–	–	–	3	27	–	–	30	74	–	104
Effectif proposé 2010/11	–	–	–	2	26	–	–	28	44	–	72
<b>Variation nette</b>	–	–	–	(1)	(1)	–	–	(2)	(30)	–	(32)
<b>Total</b>											
Effectif approuvé 2009/10	–	1	12	16	71	–	–	100	220	10	330
Effectif proposé 2010/11	–	1	11	10	68	–	–	90	171	10	271
<b>Variation nette</b>	–	–	(1)	(6)	(3)	–	–	(10)	(49)	–	(59)
Postes de temporaire approuvés 2009/10	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Postes de temporaire proposés 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total <sup>a</sup>
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
<b>Total général</b>											
Effectif approuvé 2009/10	–	1	12	16	71	–	–	100	221	10	331
Effectif proposé 2010/11	–	1	11	10	68	–	–	90	172	10	272
<b>Variation nette</b>	–	–	(1)	(6)	(3)	–	–	(10)	(49)	–	(59)

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 10 postes (suppression de 1 poste P-4, 4 postes P-3, 2 postes P-2 et 3 postes d'agent du Service mobile)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 49 postes (réaffectation de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et suppression de 48 postes d'agent des services généraux)*

#### **Bureau du Chef de l'appui à la Mission**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 1 poste (suppression de 1 poste P-3)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 1 poste (réaffectation de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national au Bureau des affaires politiques)*

32. Il est proposé de supprimer le poste de conseiller du personnel (P-3) dans le Groupe des services médicaux du fait qu'EULEX fournit les mêmes services à la Mission.

33. Il est proposé de réaffecter un poste d'administrateur recruté sur le plan national au Bureau des affaires politiques pour contribuer aux activités de suivi et d'analyse politiques des activités concernant les minorités dans la zone de la Mission. Les fonctions de l'administrateur recruté sur le plan national ont été confiées au personnel d'appui dans les régions respectives.

#### **Services administratifs**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 3 postes (suppression de 3 postes P-3)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 7 postes (suppression de 7 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

34. Compte tenu des conclusions d'un examen de la stratégie d'appui de la Mission, il est proposé de supprimer 3 postes P-3 (1 poste de fonctionnaire d'administration, 1 poste de fonctionnaire des finances et 1 poste de fonctionnaire chargé du matériel et de la gestion des stocks) dans la Division des services administratifs.

35. En outre, compte tenu de l'achèvement des activités de retrait essentielles durant l'exercice 2009/10, il est proposé de supprimer sept postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national dans la Division des services administratifs : un assistant (finances), un assistant d'administration du personnel, un assistant à la cession du matériel, un assistant (courrier), un assistant (voyages), un assistant administratif et un assistant (réception et inspection).

#### **Section des services d'appui technique**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 4 postes (suppression de 1 poste P-4, 1 poste P-2 et 2 postes d'agent du Service mobile)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 11 postes (suppression de 11 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

36. Dans la Section des services d'appui technique, il est proposé de supprimer quatre postes soumis à un recrutement international (1 P-4, 1 P-2 et 2 postes d'agent du Service mobile). Il ressort de l'examen de la stratégie d'appui de la Mission qu'un poste d'assistant au soutien logistique dans la catégorie du Service mobile peut être supprimé en optimisant l'externalisation de ces fonctions. Un poste P-4 et un poste d'agent du Service mobile ne sont plus nécessaires en raison de la centralisation des fonctions d'entreposage, et un poste P-2 dans le Groupe de la communication et de l'information peut être supprimé. En outre, suite à l'achèvement des activités de retrait essentielles durant l'exercice 2009/10, il est proposé de supprimer 11 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national : 3 assistants (fournitures), 2 assistants Génie, 3 chauffeurs, 2 assistants (transports) et 1 mécanicien auto.

#### **Section de la sécurité**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 2 postes (suppression de 1 poste P-2 et 1 poste d'agent du Service mobile)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 30 postes (suppression de 30 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

37. Suite à la réinstallation du quartier général de la MINUK dans un seul complexe principal à Pristina, il est proposé de supprimer un poste d'agent de sécurité (P-2). Il est également proposé de supprimer le poste d'assistant administratif (Service mobile) du fait que la plupart des procédures administratives sont maintenant automatisées et peuvent être effectuées par le personnel.

38. Il est proposé de supprimer également 30 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national. On envisage de confier les fonctions de 9 gardes au Bureau des Nations Unies à Belgrade, 3 gardes au Bureau de Mitrovica et 18 gardes à Pristina à une société de sécurité fiable, ce qui permettra d'économiser 418 700 dollars.

## II. Ressources financières

### A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2008/09) (1)	Montants répartis (2009/10) (2)	Dépenses prévues (2010/11) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
<b>Militaires et personnel de police</b>					
Observateurs militaires	1 032,2	355,1	404,5	49,4	13,9
Contingents	–	–	–	–	–
Police des Nations Unies	30 137,9	349,8	400,2	50,4	14,4
Unités de police constituées	7 088,7	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>38 258,8</b>	<b>704,9</b>	<b>804,7</b>	<b>99,8</b>	<b>14,2</b>
<b>Personnel civil</b>					
Personnel recruté sur le plan international	52 425,3	26 307,6	27 335,9	1 028,3	3,9
Personnel recruté sur le plan national	47 776,4	6 531,0	7 216,7	685,7	10,5
Volontaires des Nations Unies	4 807,2	1 067,6	1 067,7	0,1	0,0
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	552,5	23,0	30,4	7,4	32,2
<b>Total partiel</b>	<b>105 561,4</b>	<b>33 929,2</b>	<b>35 650,7</b>	<b>1 721,5</b>	<b>5,1</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>					
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	186,3	134,5	217,5	83,0	61,7
Voyages	1 046,8	661,6	629,1	(32,5)	(4,9)
Installations et infrastructures	12 551,6	5 556,1	4 649,2	(906,9)	(16,3)
Transports terrestres	3 687,8	443,7	1 764,6	1 320,9	297,7
Transports aériens	10,1	–	–	–	–
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–	–
Transmissions	2 498,5	2 997,3	2 440,8	(556,5)	(18,6)
Informatique	2 603,4	1 315,7	1 367,4	51,7	3,9
Services médicaux	599,8	140,1	151,2	11,1	7,9
Matériel spécial	43,5	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	1 475,3	925,9	682,7	(243,2)	(26,3)
Projets à effet rapide	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>24 703,1</b>	<b>12 174,9</b>	<b>11 902,5</b>	<b>(272,4)</b>	<b>(2,2)</b>
<b>Total brut</b>	<b>168 523,3</b>	<b>46 809,0</b>	<b>48 357,9</b>	<b>1 548,9</b>	<b>3,3</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	15 295,3	3 992,4	4 558,1	565,7	14,2
<b>Total net</b>	<b>153 228,0</b>	<b>42 816,6</b>	<b>43 799,8</b>	<b>983,2</b>	<b>2,3</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>168 523,3</b>	<b>46 809,0</b>	<b>48 357,9</b>	<b>1 548,9</b>	<b>3,3</b>

## B. Gains d'efficacité

32. Pour calculer les prévisions de dépenses pour l'exercice 2010/11, on a pris en compte les gains d'efficacité prévus, comme indiqué ci-dessous :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Installations et infrastructures	418,7	Recours à des gardes fournis par une société de sécurité privée fiable
Installations et infrastructures	74,3	Projets de rénovation qui économisent l'énergie et contrôle de la consommation d'eau, de gaz et d'électricité (réduction prévue des dépenses de 15 %)
Transports terrestres	41,0	Le regroupement de l'entrepôt et de l'atelier raccourcira les délais de livraison et libérera du temps pour assurer les services de nettoyage en interne.
Transports terrestres	11,0	La réduction du programme d'entretien (révision tous les 15 000 km au lieu de tous les 5 000 km) devrait réduire les frais d'entretien de 30 %.
<b>Total</b>	<b>545,0</b>	

## C. Taux de vacance de postes

33. Pour calculer les prévisions de dépenses pour l'exercice 2010/11, on a retenu les taux de vacance de postes suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2008/09</i>	<i>Taux retenu aux fins du budget 2009/10</i>	<i>Taux proposé pour 2010/11</i>
<b>Militaires et personnel de police</b>			
Observateurs militaires	39,5	2,0	2,0
Police des Nations Unies	61,9	2,0	2,0
<b>Personnel civil</b>			
Personnel recruté sur le plan international	48,9	15,0	12,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	46,4	10,0	10,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	42,1	10,0	4,0
Volontaires des Nations Unies	48,8	15,0	10,0
Postes de temporaire <sup>a</sup>			
Personnel recruté sur le plan international	33,3	—	—
Personnel recruté sur le plan national	—	—	—

<sup>a</sup> Postes financés au moyen des crédits ouverts au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).



## D. Formation

34. Les montants prévus au titre de la formation pour l'exercice 2010/11 se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant estimatif</i>
Consultants	
Consultants en formation	80,0
Voyages	
Voyages à des fins de formation	108,5
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services liés à la formation	21,5
<b>Total</b>	<b>210,0</b>

42. Le nombre de stagiaires prévu pour l'exercice 2010/11, comparé à ceux des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de stagiaires)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2008/09</i>	<i>Nombre prévu 2009/10</i>	<i>Nombre proposé 2010/11</i>	<i>Nombre effectif 2008/09</i>	<i>Nombre prévu 2009/10</i>	<i>Nombre proposé 2010/11</i>	<i>Nombre effectif 2008/09</i>	<i>Nombre prévu 2009/10</i>	<i>Nombre proposé 2010/11</i>
En interne	2	16	28	2	12	42	–	–	–
En externe <sup>a</sup>	25	42	20	3	20	9	1	1	1
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>58</b>	<b>48</b>	<b>5</b>	<b>32</b>	<b>51</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

<sup>a</sup> À la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et en dehors de la zone de la Mission.

43. Il est prévu d'organiser 43 stages, auxquels participeront en tout 100 personnes dont 51 agents recrutés sur le plan national. Les activités de formation sont axées sur le perfectionnement et le développement continu des compétences du personnel de la Mission en matière d'encadrement, de gestion et de développement organisationnel. Elles visent essentiellement à renforcer les capacités techniques du personnel dans les domaines suivants : informatique, finance, génie, sécurité, administration du personnel et gestion des biens et des approvisionnements. En outre, suite à l'adoption et à la mise en œuvre du plan d'action concernant les ressources humaines, la MINUK renforcera les capacités du personnel et promouvra une culture de résultats grâce au perfectionnement des cadres supérieurs et intermédiaires. Durant l'exercice 2010/11, la Mission organisera quatre stages de formation : un stage à l'intention des hauts responsables, deux stages de perfectionnement des cadres et un stage de formation des cadres sur la sélection des candidats et les techniques d'entretien axées sur les compétences.

### III. Analyse des variations<sup>1</sup>

44. La terminologie employée pour analyser les variations entre les ressources dans ce chapitre est définie à l'annexe I B du présent rapport et demeure inchangée par rapport aux précédents rapports.

	<i>Variation</i>	
<b>Observateurs militaires</b>	49,4	13,9 %

#### • Paramètres budgétaires : taux de change

45. Le dépassement est dû à l'augmentation des dépenses prévues au titre de l'indemnité de subsistance (missions) et des frais de voyage consécutifs au déploiement, à la relève et au rapatriement. Les ressources supplémentaires demandées au titre des indemnités de subsistance (missions) tiennent à l'application d'un taux de change de 0,70 euro pour 1 dollar des États-Unis pour convertir les indemnités de subsistance de huit observateurs militaires payables en euros, alors que pour l'exercice 2009/10, le taux de change appliqué était de 0,762 euro pour 1 dollar. Le dépassement au titre des frais de voyage consécutifs au déploiement, à la relève et au rapatriement tient au fait que les frais de voyage ont doublé, passant de 3 116 dollars à 6 218 dollars par personne et par trajet aller et retour (y compris frais d'expédition des effets personnels et faux frais au départ et à l'arrivée). Les frais de voyage sont basés sur les dépenses effectives de l'exercice 2008/09.

	<i>Variation</i>	
<b>Police des Nations Unies</b>	50,4	14,4 %

#### • Paramètres budgétaires : taux de change

46. Le dépassement est dû à l'augmentation des dépenses prévues au titre de l'indemnité de subsistance (missions) et des frais de voyage consécutifs au déploiement, à la relève et au rapatriement. Les ressources supplémentaires demandées au titre des indemnités de subsistance (missions) tiennent à l'application d'un taux de change de 0,70 euro pour 1 dollar des États-Unis pour convertir les indemnités de subsistance de huit membres de la Police des Nations Unies payables en euros, comparé au taux de 0,762 euro pour 1 dollar appliqué pour l'exercice 2009/10. Le dépassement au titre des frais de voyage consécutifs au déploiement, à la relève et au rapatriement tient au fait que les frais de voyage ont augmenté de 131 %, passant de 2 448 dollars à 5 659 dollars par personne et par trajet aller et retour (y compris frais d'expédition des effets personnels et faux frais au départ et à l'arrivée). Les frais de voyage sont basés sur les dépenses effectives de l'exercice 2008/09.

<sup>1</sup> Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent au moins  $\pm 5$  % ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan international</b>	1 028,3	3,9 %

• **Paramètres budgétaires : nouvelle méthode de calcul des dépenses relatives au personnel recruté sur le plan international, conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale**

47. L'augmentation des ressources demandées s'explique par la réduction du taux de vacance de postes, de 15 % pour l'exercice budgétaire 2009/10 à 12 % pour l'exercice 2010/11, et par l'augmentation des dépenses de personnel consécutive à l'actualisation de la méthode de calcul des coûts, conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale concernant l'application de nouvelles conditions d'emploi au personnel recruté sur le plan international. Les traitements nets et les contributions du personnel sont calculés sur la base de l'échelon 4 du barème en vigueur depuis janvier 2010, l'indemnité de poste a été appliquée aux barèmes des traitements de base nets et les dépenses communes de personnel sont calculées à 59 % des traitements nets, y compris l'indemnité de poste. L'augmentation des ressources demandées est en partie compensée par une réduction nette de sept postes soumis à un recrutement international.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan national</b>	685,7	10,5 %

• **Paramètres budgétaires : relèvement du barème des traitements applicable au personnel recruté sur le plan national**

48. L'augmentation des ressources demandées s'explique par l'application d'un barème révisé des traitements du personnel en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2009, et par l'application d'un taux de change de 0,7 euro pour 1 dollar des États-Unis pour l'exercice 2010/11, comparé au taux de 0,762 euro pour 1 dollar utilisé pour l'exercice 2009/10. Le taux de vacance de postes a été réduit de 10 % à 4 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national, en se fondant sur un taux effectif moyen de 3,6 % les six premiers mois de l'exercice 2009/10. Cette réduction est en partie compensée par la suppression de 49 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, y compris 30 gardes dont les fonctions seront confiées à une société de sécurité privée fiable, ce qui se traduira par une économie nette de 418 700 dollars.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</b>	7,4	32,2 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

49. Le dépassement est dû à l'application du barème révisé des traitements (personnel recruté sur le plan national) et d'un taux de change de 0,70 euro pour 1 dollar des États-Unis.

	<i>Variation</i>	
<b>Consultants</b>	83,0	61,7 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

50. Le dépassement est dû à l'utilisation de services de consultants formateurs pour quatre stages de formation à l'intention des hauts responsables, le programme de perfectionnement des cadres, la formation au système électronique d'évaluation et de notation des fonctionnaires et le programme de formation de formateurs, conformément au plan d'action relatif aux ressources humaines pour l'exercice 2010/11.

	<i>Variation</i>	
<b>Installations et infrastructures</b>	(906,9)	(16,3 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

51. Le montant inutilisé s'explique par la réduction du nombre d'installations de la Mission et, partant, des ressources nécessaires pour les services de nettoyage, les services collectifs de distribution et les services de rénovation, ainsi que des besoins en combustible diesel. Cette économie est en partie compensée par l'augmentation des dépenses liées à l'externalisation des fonctions de garde et au relèvement des loyers à la suite du changement de propriétaire des locaux.

	<i>Variation</i>	
<b>Transports terrestres</b>	1 320,9	297,7 %

• **Gestion : remplacement de véhicules**

52. L'augmentation des ressources demandées s'explique par le fait que la Mission devra renouveler 18 % de son parc de véhicules actuel, soit 36 véhicules (32 véhicules tout-terrain, 2 minibus et 2 poids lourds), qui ont atteint l'âge prévu de remplacement de 10 années ou plus.

	<i>Variation</i>	
<b>Transmissions</b>	(556,5)	(18,6 %)

• **Gestion : modification de la portée ou de la nature du mandat**

53. La diminution des ressources demandées s'explique par une révision à la baisse des besoins de la Mission en matériel de transmission, services de soutien et pièces détachées.

	<i>Variation</i>	
<b>Services médicaux</b>	11,1	7,9 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

54. La révision à la hausse est due à la nécessité de reconstituer les stocks en appliquant le taux standard.

	<i>Variation</i>	
<b>Fournitures, services et matériel divers</b>	(243,2)	(26,3 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

55. Le montant inutilisé s'explique par la réduction du nombre de photocopieuses et, partant, des dépenses mensuelles de location de matériel. Les ressources demandées pour l'exercice 2010/11 portent sur 35 photocopieuses, contre 80 pour l'exercice 2009/10. L'économie est également due à une diminution de 42 % des frais de transport.

#### **IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre**

56. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo portent sur les points suivants :

- a) Ouverture d'un crédit de 48 357 900 dollars pour le financement de la Mission pendant l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011;
- b) Mise en recouvrement du montant indiqué à l'alinéa a) ci-dessus, à raison de 4 029 825 dollars par mois.

#### **V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/276 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, et à celles du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne**

##### **A. Assemblée générale**

*Décision/demande*

*Mesures prises*

(Résolution 61/276)

##### **Section II : établissement et présentation des budgets**

Faire figurer à l'avenir dans les projets de budget et les rapports sur l'exécution des budgets, des éléments d'information sur les décisions de gestion les plus importantes concernant le budget de la mission et son exécution, notamment celles relatives aux dépenses opérationnelles (par. 2)

Le présent rapport donne des renseignements sur les décisions de gestion concernant le budget de la Mission et son exécution, notamment celles relatives aux dépenses opérationnelles (par. 9 à 14).

Les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés, ainsi que les stratégies qui seront suivies à cet effet, doivent être indiqués dans les projets de budget (par. 4).

Continuer à affiner les hypothèses budgétaires et les prévisions de dépenses et faire rapport à l'Assemblée générale sur la question à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-deuxième session (par. 5)

Contrôler plus efficacement les engagements, compte tenu de l'augmentation notable des annulations d'engagements d'exercices antérieurs (par. 6)

Le présent rapport fournit des renseignements sur les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés, ainsi que sur les stratégies qui seront suivies (par. 39).

Le présent rapport a été établi en faisant appel aux connaissances spécialisées de la Mission, et moyennant une coopération étroite entre composantes et entre sections.

La Section des finances et le Groupe du budget et du contrôle des coûts contrôlent régulièrement les engagements pour l'exercice en cours et établissent un rapport mensuel. Les mesures suivantes ont été prises pour améliorer le contrôle : la Section des finances adresse des rapports de situation hebdomadaires sur les engagements non réglés à tous les centres de coûts, pour examen et commentaires; et dès réception des instructions sur la clôture de l'exercice, elle rappelle à tous les centres de coûts de soumettre leurs demandes de paiement avant la fin de l'exercice.

### Section III : budgétisation axée sur les résultats

Prendre pleinement en compte les aspects opérationnels, logistiques et financiers au stade de la préparation des opérations de maintien de la paix en établissant une corrélation entre la budgétisation axée sur les résultats et les plans d'exécution du mandat des opérations (par. 2)

Recommandation appliquée. Le présent rapport établit une corrélation entre les besoins opérationnels, logistiques et financiers de la composante appui et les ressources nécessaires pour les plans d'exécution du mandat de la Mission, tel que décrit dans la composante organique du budget axé sur les résultats.

### Section VII : dotation en effectifs, recrutement et taux de vacance de postes

Recourir plus largement à du personnel recruté sur le plan national, s'il y a lieu, en tenant compte des besoins de la mission et de son mandat (par. 3)

La MINUK continue à chercher de nouveaux moyens de recourir plus largement à du personnel recruté sur le plan national, même dans le contexte de la réorganisation de la Mission et de la réduction de ses effectifs. Au stade actuel des suppressions de postes et des réductions d'effectifs, l'objectif prioritaire est d'utiliser les capacités nationales, ce qui se traduira par la suppression de certains postes soumis à un recrutement international et la conservation des postes d'agent recruté sur le plan national.

Veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement (par. 4)

La réduction du taux global de vacance de postes pour l'exercice budgétaire 2010/11 résulte des efforts faits par la Mission pour mener à bien les activités de recrutement dans un délai de 30 à 45 jours, comme prévu dans le plan d'action relatif aux ressources humaines, et de la suppression prévue des postes vacants dans la composante appui de la Mission.

Examiner régulièrement la dotation en effectifs des missions, eu égard en particulier de leur mandat et de leur concept d'opérations, et tenir compte des résultats de cet examen dans les projets de budget, notamment en justifiant dûment toute création de poste proposée (par. 5)

### **Section IX : formation**

Proposer des activités de perfectionnement professionnel au personnel recruté sur le plan national et faire participer pleinement les membres de ce personnel à tous les programmes de formation pouvant les intéresser (par. 2).

On trouvera dans le présent rapport un examen de la dotation en effectifs sur la base du nouveau concept d'opérations (par. 12).

Le présent rapport rend compte de l'accroissement des activités de perfectionnement professionnel proposées au personnel recruté sur le plan national, le nombre des activités de formation ayant augmenté de 5 pour l'exercice 2008/09 à 32 pour l'exercice 2009/10 et à 51 pour l'exercice 2010/11. En outre, compte tenu du grand nombre d'administrateurs recrutés sur le plan national qui sont bien formés, la MINUK améliore les perspectives de carrière en encourageant les membres hautement qualifiés et expérimentés de son personnel recruté sur le plan national à tirer parti des possibilités d'affectation provisoire dans d'autres lieux d'affectation de l'ONU. D'autre part, des activités de formation interne ou externe sont offertes à tous les membres du personnel dans le cadre du plan de gestion des ressources humaines.

### **Section XIII : opérations aériennes**

Améliorer la présentation des ressources nécessaires dans les projets de budget pour les opérations aériennes afin qu'ils correspondent mieux à la réalité des opérations sachant que les besoins de certaines opérations de maintien de la paix en matière de transport aérien ont été surestimés (par. 3).

Aucun montant n'est demandé au titre des opérations aériennes dans le présent rapport.

Lorsqu'elles examinent leurs besoins en matière de transports, les missions doivent prendre en compte des moyens qui soient efficaces, d'un bon rapport coût-efficacité, adaptés aux besoins opérationnels et de nature à garantir la sécurité du personnel, et à ce qu'elles tiennent pleinement compte du mandat, de la complexité, des particularités et des conditions opérationnelles qui leur sont propres (par. 4).

Aucun montant n'est demandé au titre des opérations aériennes dans le présent rapport.

Procéder à des contrôles de qualité et à des évaluations des services aériens afin de veiller au strict respect des normes établies (par. 6).

Aucun montant n'est demandé au titre des opérations aériennes dans le présent rapport.

### **Section XVIII : projets à effet rapide**

L'exécution des projets à effet rapide doit nécessiter des frais généraux très faibles, voire nuls, afin que la plus

Aucun montant n'est demandé au titre des projets à effet rapide dans le présent rapport.

grande partie possible des fonds disponibles profite directement à la population locale (par. 5).

Le financement de projets à effet rapide pendant la troisième année d'une mission ou plus tard peut être demandé lorsque des activités de renforcement de la confiance s'imposent, auquel cas il devra être procédé à une évaluation des besoins (par. 6).

La coordination avec les partenaires humanitaires et de développement doit viser à éviter les chevauchements d'activités sur le terrain (par. 7).

Les crédits ouverts aux missions pour les projets à effet rapide ne doivent pas servir à financer des activités humanitaires ou de développement dont s'occupent déjà des organismes des Nations Unies ou d'autres organisations internationales (par. 8).

#### **Section XX : coordination régionale**

Élaborer et mettre en œuvre des plans de coordination régionale alignés sur les objectifs des missions, en gardant à l'esprit le mandat de chaque mission (par. 2).

Aucun montant n'est demandé au titre des projets à effet rapide dans le présent rapport.

Aucun montant n'est demandé au titre des projets à effet rapide dans le présent rapport.

Aucun montant n'est demandé au titre des projets à effet rapide dans le présent rapport.

Bien qu'il n'y ait aucune autre mission de maintien de la paix dans les Balkans occidentaux, la MINUK assure et favorise une coordination étroite avec les acteurs qui opèrent dans la région dans le domaine de la coopération internationale entre la police et la justice et du développement économique. La Mission s'occupe pour le compte du Kosovo de toutes les questions régionales intéressant INTERPOL et le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie, conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Elle facilite également la participation des autorités du Kosovo à un certain nombre d'initiatives de coopération régionale dans les secteurs de l'économie, de l'énergie et des transports.

#### **Section XXI : partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées**

Définir clairement, dans les projets de budget des missions de maintien de la paix intégrées complexes, le rôle des missions intégrées et leurs responsabilités vis-à-vis de leurs partenaires, ainsi que les stratégies utilisées pour améliorer la coordination et la collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies afin d'obtenir de meilleurs résultats au niveau des composantes concernées (par. 2).

La MINUK entretient des rapports étroits avec l'équipe des Nations Unies au Kosovo, EULEX et l'OSCE dans une situation complexe. Tous ces acteurs opèrent dans le cadre fixé par la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et coordonnent leurs actions dans un souci de complémentarité. Les responsabilités essentielles de la Mission consistent principalement à suivre la situation politique et à en rendre compte, à faciliter la réconciliation entre les communautés et la participation du Kosovo aux initiatives régionales et internationales, et à promouvoir le dialogue entre Belgrade et Pristina au sujet de questions d'intérêt pratique. De son côté, l'OSCE a pour mandat d'appuyer le processus de démocratisation et de promouvoir les droits de



l'homme, et sa présence sur le terrain est encore plus importante depuis la fermeture du Département des affaires civiles de la MINUK en août 2008. EULEX a assumé un rôle opérationnel renforcé dans le domaine de l'état de droit. La recommandation de l'Assemblée générale des Nations Unies tendant à la création de 3 postes de personnel temporaire autre que pour les réunions (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3) permet à la Mission d'établir, dans le cadre défini par la position de neutralité de l'Organisation des Nations Unies, un mécanisme de liaison et de coordination étroites avec EULEX dans le domaine de la police, de la justice et des douanes. Les activités de l'équipe des Nations Unies au Kosovo sont centrées sur le développement économique et social. La MINUK et l'équipe des Nations Unies au Kosovo continuent à œuvrer de concert pour faire avancer la préparation des missions intégrées, de manière à s'exprimer d'une seule voix, à assurer la cohérence des messages émanant de l'ONU et des initiatives prises par l'Organisation, à éviter les chevauchements, à recenser les domaines d'intérêt mutuel et à faire conjointement un bilan global de la situation sur le terrain.

## B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/63/746/Add.14)

Lorsqu'il a examiné les propositions du Secrétaire général concernant l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010, il a tenu compte des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant la MINUK. Le Comité consultatif souligne qu'il importe d'appliquer intégralement et dans les meilleurs délais les recommandations du Comité des commissaires aux comptes (par. 3).

Ces économies ont été annulées par les dépenses engagées au titre des consultants, qui ont dépassé de 64 200 dollars les 32 700 dollars prévus. On trouvera une explication au paragraphe 26 du rapport sur l'exécution du budget (A/63/569). Le Comité consultatif estime que les compétences spécialisées devaient être disponibles au sein du système pour fournir des avis sur la promotion de normes internationales relatives aux

La MINUK a accepté et appliqué les recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport relatif à l'exercice 2008/09, et a fait rapport à ce sujet. Toutes les recommandations du Comité concernant les exercices antérieurs ont été appliquées et les résultats sont affichés dans le système AudiTrack.

Le Groupe consultatif sur les droits de l'homme a été créé en 2006 afin d'examiner les allégations de violations des droits de l'homme par la MINUK dans l'exercice de ses fonctions administratives intérimaires. Le Groupe consultatif est chargé d'examiner les allégations de violations de la Convention européenne des droits de l'homme, des Protocoles s'y rapportant et d'autres instruments relatifs aux droits de l'homme.

droits de minorités et aux droits humains, y compris la protection des droits et des intérêts des communautés minoritaires (par. 9).

Ses conclusions ont un caractère consultatif et peuvent être assorties de recommandations. Le Représentant spécial du Secrétaire général est seul habilité à décider s'il convient de donner suite à ces conclusions. Sur proposition du Président de la Cour européenne des droits de l'homme, le Groupe consultatif comprend un secrétariat composé de 5 membres du personnel de la MINUK (3 administrateurs et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national) et un groupe de trois juristes internationaux nommés par le Représentant spécial du Secrétaire général. Ces juristes font office de consultants à temps partiel et procèdent à un examen mensuel des plaintes déposées à Pristina. Le Groupe consultatif a été créé à l'issue de consultations entre la MINUK, le Conseil de l'Europe, l'OSCE et d'autres organisations de défense des droits de l'homme.

Lors de ces consultations, une attention particulière a été accordée aux recommandations selon lesquelles le Groupe devrait se composer de juristes internationaux de haute moralité, impartialité et intégrité possédant des compétences démontrées dans le domaine des droits de l'homme, en ce qui concerne en particulier le dispositif européen. Le Groupe étant chargé de fournir des conseils sur les allégations de violations des droits de l'homme relevant de la responsabilité de la MINUK, la signature de contrats de consultant à temps partiel avec les 3 juristes visait à préserver la réputation d'impartialité du Groupe.

En réponse à ses questions, le Comité consultatif a appris que plusieurs mémorandums d'accord portant sur la prestation de services médicaux et la mise à disposition de bureaux à Mitrovica avaient été conclus avec EULEX sur la base d'accords de partage des coûts conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière. On lui a précisé que ces accords prévoyaient le remboursement des coûts effectifs majorés de 14 % pour frais administratifs. Il constate que le budget n'en fait pas mention. Le Comité demande que les recettes découlant de ces accords soient dorénavant indiquées dans les projets de budget (par. 39).

Au cours de l'exercice 2008/09, la MINUK a encaissé les recettes accessoires suivantes (y compris 14 % de frais administratifs) : 3 470 dollars au titre des frais de téléphone et 308 783 dollars au titre des installations d'entretien.

Les recettes accessoires prévues pour l'exercice 2010/11 se chiffrent à 5 000 dollars (y compris 14 % de frais administratifs). Aucune coopération n'est prévue en ce qui concerne le partage des installations d'entretien.

## C. Comité des commissaires aux comptes

*Demande/recommandation*

*Mesures prises*

[(A/63/5 (Vol. II)]

À la MINUK, le Comité a noté qu'au 30 juin 2008, le Comité central de contrôle du matériel devait encore approuver la passation par profits et pertes de 25 actifs d'une valeur de 13 930 000 dollars, alors que le Comité local de contrôle du matériel avait déjà donné son aval. Le Comité réitère sa recommandation antérieure, par laquelle il invitait l'Administration à déterminer les causes des retards dans la passation par profits et pertes et la cession des biens durables et à prendre les mesures nécessaires pour conclure rapidement toutes les opérations en attente (par. 71 et 72).

La MINUK ne disposait pas d'un plan de formation du personnel de sa section des achats et les fonctionnaires n'avaient pas tous assisté à l'ensemble des sessions de formation organisées au cours de l'exercice. Le Comité recommande à l'Administration de veiller à ce que la MINUK élabore et exécute des plans de formation appropriés des fonctionnaires responsables des marchés en vue de renforcer la qualité des procédures d'achat (par. 183 et 184).

Le Comité a constaté que les statistiques du Département faisaient état, pour la MINUK, de 779 accidents pendant l'exercice 2006/07 et de 589 pendant l'exercice 2007/08, alors que les statistiques de la MINUK en indiquaient respectivement 1 142 et 1 116. Pour le Département, cet écart tenait essentiellement à ce que les missions et le Siège n'entendaient pas la même chose par « accident ». Le Comité recommande que l'Administration : a) continue d'intensifier l'action qu'il mène pour réduire le nombre d'accidents de la route; et b) veille à ce que la notion d'accident de la route soit interprétée de la même façon dans les missions et au Siège, afin de garantir l'efficacité du suivi de la sécurité routière dans les missions (par. 271 et 273).

Recommandation appliquée. Au 31 décembre 2009, le Comité central de contrôle du matériel avait examiné et approuvé la passation par profits et pertes de 25 actifs d'une valeur de 13 930 000 dollars.

Une formation interne est assurée de manière régulière pour permettre au personnel de la Section d'être pleinement informé de tous les aspects des opérations d'achat. Tous les fonctionnaires qui s'occupent des achats ont participé à l'enquête d'évaluation des besoins de formation réalisée en 2008 et participeront également au programme commun de certification des compétences en matière d'achats lorsqu'il sera présenté par la Division des achats. La formation du personnel chargé des achats a été examinée à la Conférence des chefs des services des achats qui s'est tenue au Siège de l'ONU en février 2009. Les fonctionnaires ont été informés par la Division des achats des nouveaux stages de formation et cours de certification qui sont offerts. Ces activités seront coordonnées avec la Division des achats.

a) La MINUK s'attache à poursuivre ses efforts dans ce sens, y compris en organisant une formation à l'intention des chauffeurs, en diffusant des messages et en prenant des mesures disciplinaires contre les infractions au code de la route. Par ailleurs, la mise en place du système CarLog dans la Mission devrait réduire considérablement le nombre d'accidents.

b) Recommandation acceptée.

À la MINUK, l'interface permettant d'extraire les données du système Mercury et de les importer dans le système Sun est entrée en service au début de 2008. Le chargement des données se fait toutefois manuellement et il n'y a pas de rapprochement des engagements entre les deux systèmes, ce qui empêche de déceler rapidement les erreurs et écarts. Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que la MINUK examine la possibilité d'améliorer l'interface entre les deux systèmes afin de réduire le chargement manuel des données. Le Comité recommande également que l'Administration veille à ce que la MINUK procède périodiquement au rapprochement des engagements entre les systèmes Sun et Mercury et assure le suivi des écarts (par. 373 à 375).

À la MINUK, sur les 6 missions prévues en 2007, 3 ont été annulées du fait que l'essentiel des ressources des auditeurs résidents a été consacré à l'audit non prévu de l'exécution du mandat en 2007. Deux missions seulement ont été achevées au cours de cette même année. Le Comité a constaté des retards allant jusqu'à 7 mois dans l'achèvement des audits de l'exécution du mandat de la MINUK. Le Comité recommande à nouveau que le Bureau des services de contrôle interne contrôle soigneusement les plans de travail des auditeurs résidents afin que les audits soient exécutés et achevés dans les délais (par. 460 et 463).

La Section des finances procède au rapprochement des engagements entre les systèmes Sun et Mercury à partir des rapports périodiques extraits des deux systèmes et assure le suivi des écarts. L'interface permettant d'extraire les données du système Mercury et de les importer dans le système Sun est entrée en service.

Recommandation appliquée. Selon les rapports des auditeurs résidents, leurs plans de travail sont présentés dans les délais au Bureau des services de contrôle interne afin qu'il puisse contrôler l'exécution des audits.

## D. Bureau des services de contrôle interne

A/62/281 (Part. II)

À la MINUK, le BSCI a enquêté sur des allégations faisant état d'irrégularités liées à un conflit d'intérêts entre des membres du personnel de la Mission et une entreprise concernant la rénovation, l'utilisation et la location d'un réservoir de carburant au Kosovo. Le Bureau a constaté que les procédures de délivrance des permis au Ministère du commerce et de l'industrie (institutions provisoires d'administration autonome) étaient entachées de corruption. Il a constaté que des permis étaient délivrés en échange de pots-de-vin et en violation des procédures établies. Des membres du personnel des institutions provisoires étant soupçonnés d'avoir commis des infractions, le Représentant spécial

Le Représentant spécial du Secrétaire général a appliqué la recommandation du BSCI. Cependant, suite à la réduction des effectifs du Département de la justice de la MINUK, EULEX a été saisi de cette affaire.

---

*Demande/recommandation**Mesures prises*

---

du Secrétaire général au Kosovo a été saisi de l'affaire et le Bureau lui a recommandé de saisir à son tour le Département de la justice pour que celui-ci effectue une enquête judiciaire. À ce jour, le Représentant spécial du Secrétaire général n'a pas encore informé le BSCI de l'issue de l'affaire (par. 49).

[A/63/302 (Part II)]

À la MINUK, le Bureau a confirmé les informations selon lesquelles un fonctionnaire du Groupe des voyages avait bénéficié de surclassements gratuits de la part d'une compagnie aérienne locale engagée pour assurer les déplacements autorisés du personnel de la Mission. En particulier, ce fonctionnaire avait exploité sa situation à son propre profit et à celui de la compagnie. Comme suite à la recommandation du Bureau, selon laquelle des mesures appropriées doivent être prises à l'encontre de ce fonctionnaire, le Bureau de la gestion des ressources humaines examine actuellement l'affaire (par. 27).

Le contrat du fonctionnaire du Groupe des voyages a été résilié et la personne en question a été rapatriée.

---

## Annexe I

### Définitions

#### A. Terminologie relative aux changements proposés dans les ressources humaines

La terminologie suivante est employée s'agissant des changements proposés dans les ressources humaines (voir sect. I) :

- **Création de poste** : On propose la création d'un nouveau poste lorsque des crédits supplémentaires sont nécessaires et lorsqu'il n'est pas possible de réaffecter des ressources d'autres bureaux ou de mener à bien des activités précises dans le cadre des ressources existantes;
- **Réaffectation d'un poste** : Il est proposé d'utiliser un poste approuvé qui était destiné à l'exercice d'une certaine fonction pour assurer d'autres activités prioritaires qui sont sans rapport avec la fonction d'origine. Une réaffectation de poste peut entraîner un changement de lieu ou de bureau mais n'entraîne nullement un changement de catégorie ou de classe;
- **Redéploiement d'un poste** : Il est proposé de redéployer un poste approuvé pour remplir des fonctions analogues ou apparentées dans un autre bureau;
- **Reclassement d'un poste** : Il est proposé de reclasser (ou de déclasser) un poste approuvé lorsque les fonctions ont considérablement changé;
- **Suppression d'un poste** : Il est proposé de supprimer un poste s'il n'est plus nécessaire à l'exercice des activités pour lesquelles il avait été approuvé ou à l'exécution d'autres activités prioritaires de la même mission;
- **Conversion d'un poste** : Trois options possibles se présentent comme suit :
  - Conversion en postes de postes de temporaire : il est proposé de convertir en postes des postes financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) s'il s'agit d'exécuter des fonctions de caractère continu;
  - Conversion de postes de vacataire ou de prestataire titulaire de contrat de louage de services en postes d'agent recruté sur le plan national : au vu du caractère continu de certaines fonctions, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale, il est proposé de convertir en postes d'agent recruté sur le plan national des postes de vacataire ou de prestataire titulaire de contrat de louage de services;
  - Conversion de postes d'agent recruté sur le plan international en postes d'agent recruté sur le plan national : il est proposé de convertir en postes d'agent recruté sur le plan national des postes d'agent recruté sur le plan international.

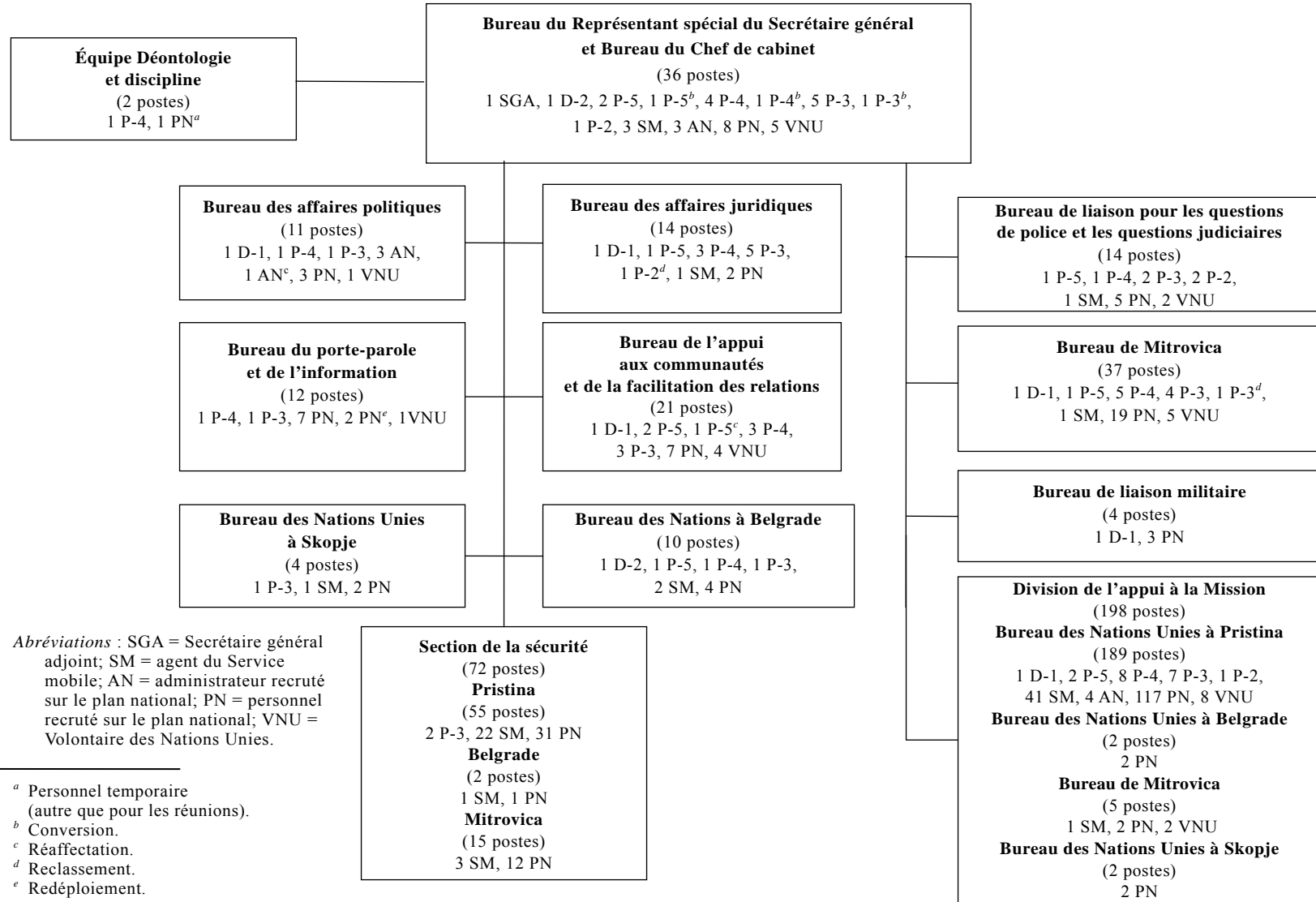
## B. Termes liés à l'analyse des variations

On trouvera dans la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication des facteurs auxquels la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats escomptés avec plus d'efficacité (révision des priorités ou ajouts de produits) ou avec plus d'efficience (réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement).

## Organigrammes

## A. Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo





## B. Division de l'appui à la Mission

